

21 nov 2025 -16:29

Appartient à [Conseil des ministres du 21 novembre 2025](#)

Fixation du contingent de l'armée pour 2026

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi fixant le contingent de l'armée pour l'année 2026, comme le prescrit la Constitution.

En 2026, le contingent sera limité à 30 300 militaires.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi, en vue de son dépôt devant la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

Kaatje Natens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be